

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle
Arrondissement de METZERVISSE
COMMUNE DE LUTTANGE

PROCES VERBAL

Réunion du conseil municipal du jeudi 13 octobre 2022 à 20h sous la présidence du maire Paul-André BAUER
Salle de réunion Mairie

Présents :

Nom Prénom	Présent	Excusé	Absent
BAUER Paul André	X		
BAUER Raoul	X		
BAUMANN Christophe			X
BECKEL Claude		Procuration Karine MARTIN	
BECKEL Léon	X		
DANIS Marc	X		
GRESSEL Philippe	X		
GROSSE Valérie	X		
MARTIN Karine	X		
PERINO Christophe		Procuration PA BAUER	
PHILIPPOT Soazig	X		
PIERRAT Denis	X		
PISANO Jeannette		Procuration Marc DANIS	
RAVAUX Noël	X		
VELVERT Martial	X		

Ouverture de la séance à 20h

Quorum de la majorité des membres présents (8) atteint.

Ordre du jour :

Le maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Intégration d'un membre supplémentaire à la commission travaux
- Subvention exceptionnelle à l'APEEL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'ajouter ces 2 points à l'ordre du jour.

Informations :

1. Comptes-rendus des commissions : 31/08/22, municipalité au quotidien ; 08/09/22 et 22/09/22, environnement – cadre de vie ; 14/09/22 et 05/10/22 centre art et patrimoine ; 15/09/22 et 03/10/22 appel d'offres ; 27/09/22, urbanisme – sécurité ; 29/09/22, vivre ensemble. Ces comptes-rendus ne font pas l'objet de commentaires. Philippe GRESSEL présente les offres de friteuses.

2. Conseil des jeunes du 03/09/2022. Commentaires de Martial VELVERT.
3. Réunion des associations du 09/09/2022. Commentaires de Valérie GROSSE. Assemblées Générales : APEEL le 23/9/2022, nombreuses manifestations, dynamisme ; USL le 12/10/2022, comité inchangé, résultat mitigé de la brocante, 75 licenciés. Rencontre avec les amis du château le 09/10/2022, suite à la demande d'explication pour l'attribution des subventions.
4. Réunion de la commission communale des impôts directs le 12/09/2022. L'accent est mis sur la déclaration des piscines.
5. DIA : pas de nouvelle DIA.
6. Situation de trésorerie. : 282 603.60€
7. Point sur les travaux aile Est. Commentaires de Marc DANIS. La 2^e dalle sera coulée le 19/10/22. La pose de la toiture débute en novembre. L'analyse des murs intérieurs par Metz Métropole aura lieu le 18/10/22. L'échafaudage sera posé fin octobre. La 2^e phase des fouilles aura lieu début mars. Présentation de la situation de financement et des paiements.
8. Point sur le réseau de chaleur et la chaufferie biomasse. Rencontre avec le chargé d'études Climaxion le 26/08/2022. Les éléments complémentaires du dossier de subvention ont été déposés le 05/10/2022.
9. Point sur la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles). En attente de la décision de la commission d'accessibilité pour le permis de construire.
10. Emprunt de 100 k€. Offre du Crédit Agricole retenue. Sur 10 ans, 2.36%. Echéance trimestrielle 2813.93 €.
11. CCAM. Concernant la maîtrise foncière, elle devrait signer une convention avec l'EPFGE (Etablissement Public Foncier du Grand Est) qui permettra aux communes demandeuses de déterminer les propriétés jugées stratégiques. Concernant la stratégie touristique, elle a été votée à l'unanimité le 27/09/22 et le château de Luttange y est inscrit en bonne place. Concernant le pacte fiscal, aucun accord n'a été trouvé pour réviser les attributions de compensation. On s'oriente vers un statu quo pendant ce mandat.
12. Infos SIDEET. Il propose de mutualiser certains services : dératisation, contrôle des poteaux d'incendie, nettoyage des avaloirs, balayage. Une étude sera lancée pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les différents sites. Le SIDEET va acquérir environ 20ha de parcelles agricoles pour préserver les ressources en eau à Basse-Ham.
13. Arrêts et stationnement de bus. Suite à la demande de la région Grand Est, l'arrêt de bus de la rue de l'Eglise a été déplacé place du Calvaire. Un arrêt supplémentaire sera mis en place pour le bus du collège route de Kirsch (clos du Hénin). Les tracés ont été réalisés le 29/09/22. L'arrêt sera officiel à partir du 7 novembre.

14. Reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse (mail préf du 30/8/2022). Il est recommandé d'attendre la fin de l'année pour déposer une demande communale.
15. Charte municipale de la citoyenneté et de la fraternité. Le maire expose la charte qu'il va signer et qui concorde avec les valeurs de l'équipe municipale.
16. Participation aux travaux du gymnase de Kédange. Le syndicat de gestion du gymnase rénove, à juste titre, 2 vestiaires sur 3. Il demande une participation aux communes de 3€ par habitant, soit 2712 € pour Luttange.
17. Subvention région pour terrain de beach. La région Grand Est a octroyé une subvention de 4459 € dans le cadre du soutien aux investissements sportifs. Elle s'ajoute à la subvention de 5100 € de la FFHB et à la subvention DETR de 5162 €.
18. Subventions DETR pour portail maternelle et dent creuse. L'Etat vient de répondre à notre demande de décembre dernier : une subvention de 3670 € a été octroyée pour la dent creuse et une subvention de 1432 € a été octroyée pour le portail de la maternelle. La demande pour la baie vitrée de la mairie est reportée à 2023.
19. Bilan animations de l'été présentée par Karine MARTIN : 3 semaines de centre aéré avec plus de 20 enfants / semaine. Reste à charge : 1378 €. 1 semaine arc ad a également été organisée dans la commune par la CCAM. 119 parties d'escape game.
20. Bilan rentrée scolaire et rencontre Mme Lorrach. Karine MARTIN présente le bilan de la rentrée scolaire et rend compte de la rencontre avec Mylène LORRACH, notre inspectrice. 93 enfants sont inscrits pour cette année scolaire (100 à l'horizon 2025).
21. Battues hiver 2022-2023. L'adjudicataire de la chasse a donné son calendrier des battues de l'hiver 2022-2023 : 4 samedis et 4 dimanches. A noter que les baux de chasse seront renouvelés au 01/02/2024 et qu'il faudra préparer cette échéance en 2023.
22. Infos mini ferme. Soazig PHILIPPOT rend compte de la situation de la mini-ferme.
23. Visite au château d'Aspelt. Les Amis du Château d'Aspelt ont invité les Amis du Château de Luttange et le maire à une visite le 25/09/22. Réception par le maire de Frisange. Beaucoup de similitudes. Un jumelage est évoqué.
24. Nuit des châteaux. Soazig PHILIPPOT présente l'événement et la situation des inscriptions.
25. Label village internet. Denis PIERRAT travaille sur le renouvellement du label arobase.
26. Groupement de commandes – assurances. La commune a adhéré au groupement de commandes proposé par la CCAM. Sa commission d'appel d'offres se réunit le 17/10/22 pour choisir l'assurance retenue.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le maire propose Valérie GROSSE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Valérie GROSSE secrétaire de séance.

2. Choix des entreprises pour la MAM.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 15/09/22 et le 03/10/22 pour analyser les offres pour la construction de la maison d'assistants maternels (MAM) avec le maître d'œuvre. 4 lots ne répondaient pas à nos attentes : les réponses pour les lots VRD et gros œuvre étaient bien au-delà des estimations et les lots menuiserie intérieure et revêtement de sols durs n'ont pas obtenu de réponse. La réglementation permet de négocier avec les entreprises choisies. Le maître d'œuvre a négocié avec les entreprises. Sur sa proposition, la CAO, à l'unanimité, a donc choisi les entreprises suivantes :

NOM	ville	lot	montant HT
SASD CONSTRUCTION	54340 POMPEY	02 - Gros œuvre	65 054,06 €
MULTITOITS	57245 PELTRE	03 - Charpente Couverture	66 146,19 €
ACTEA	54180 HEILLECOURT	04 - Menuiseries extérieures	19 550,80 €
AYRIKAN FACADES	57365 ENNERY	05 - Enduits	13 938,00 €
DESSA Plâtrerie	57420 LOUVIGNY	06 - Plâtrerie - Isolation	33 789,70 €
NEW SGSC	57155 MARLY	08 - Plomberie	13 823,60 €
NEW SGSC	57155 MARLY	09 - Chauffage	19 369,50 €
PAROU et Fils	57680 CORNY SUR MOSELLE	10 - Electricité	16 015,93 €
AL RENOV	57070 METZ cedex	12 - Peinture - Décoration	15 134,33 €
NASSO Carrelages	57130 JOUY AUX ARCHES	13 - Isolant - Chape	9 763,20 €
KEIP	57340 MORHANGE	14 - Clôtures - Espaces verts	9 902,50 €
MULTITOITS	57245 PELTRE	15 - Photovoltaïque	1 239,23 €

Il reste donc à choisir les entreprises pour la menuiserie intérieure et pour les sols durs. Le maître d'œuvre a consulté plusieurs entreprises et est dans l'attente de devis.

La procédure MAPA demande un nouvel appel d'offres pour le lot VRD. Il a été lancé le 10/10/2022 pour un retour attendu au 31/10/2022 à 11h.

La CAO sera consultée dès réception.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide le choix de la CAO pour les 12 premiers lots,
- charge la CAO de valider les 3 derniers lots dès réception des offres,
- charge le maire de la passation des marchés,
- charge le maire des demandes de versement de la subvention FEADER.

3. Choix des entreprises pour le réseau de chaleur et la chaufferie biomasse.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 03/10/2022 pour analyser les offres pour la construction d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie biomasse en présence du bureau d'études.

Les 5 lots ont obtenu au moins une réponse chacun.

La CAO, à l'unanimité, propose le choix ci-dessous :

LOTS	Mieux disant	Note	Prix Base	Prix TO1	Prix TO2	Ecart budget	
		/100	€HT	€HT	€HT	€HT	%
LOT01	AGE	76,49	75 173,75 €				
	Budget		84 000,00 €			- 8 826,25 €	-11%
LOT02	SEE LAUER	72,23	11 265,00 €				
	Budget		7 223,61 €			4 041,39 €	56%
LOT03	LEFEVRE SAS	91,75	34 048,00 €				
	Budget		15 000,00 €			19 048,00 €	127%
LOT04	ENGIE	95,60	449 000,00 €	70 760,18 €	17 179,65 €		
	Budget		385 973,12 €	47 700,80 €	12 714,80 €	90 551,11 €	23%
LOT05	SMTPF	99,73	219 718,93 €	15 997,96 €	8 631,59 €		
	Budget		227 504,00 €	20 368,00 €	5 060,00 €	- 7 785,07 €	-3%
TOTAL			789 205,68 €	86 758,14 €	25 811,24 €		
			719 700,73 €	68 068,80 €	17 774,80 €	97 029,18 €	12%

La CAO n'a pas retenu la tranche optionnelle n°2 (TO2, poulailler).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 4 voix contre (Martial VELVERT, Noël RAVAUX, Philippe GRESSEL, Léon BECKEL) et 1 abstention (Raoul BAUER) :

- valide le choix de la CAO,
- charge le maire de la passation des marchés,
- charge le maire de poursuivre les demandes de subventions, avec par ordre de priorité jusqu'à obtention du maximum possible, outre la subvention DETR déjà notifiée (186 290 €) :
1 – CLIMAXION ; 2 – FEDER ; 3 – AMBITION MOSELLE,
- charge le maire de solliciter les acomptes de subventions.

4. Convention police pluri communale.

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet de création d'une police pluri-communale par convention, entre les communes de BETTELAINVILLE, BUDING, INGLANGE, KEDANGE SUR CANNER, LUTTANGE, et METZERESCHE, à compter du 1er janvier 2023, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ledit projet, et autorise le Maire à signer la convention annexée.

5. Détermination du montant de participation par salarié au risque santé.

Lors de sa séance du 13 janvier 2022, le conseil municipal a décidé de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé de leurs agents dans une fourchette comprise entre 30 et 50 € par mois et par agent.

☒ Texte de référence :

- Ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
- Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

☒ Principe : La mise en place de ce dispositif permet aux collectivités d'aider financièrement leurs agents en matière de protection sociale complémentaire. Les agents concernés sont les fonctionnaires ainsi que les agents contractuels de droit public et de droit privé. Les retraités peuvent bénéficier du dispositif pour le risque santé mais sans participation de l'employeur.

La collectivité peut choisir de participer sur le risque « santé » et/ou « prévoyance », par l'intermédiaire soit de la labellisation, soit d'une convention de participation.

Elle doit fixer le montant de l'aide (ce montant doit être en euros) et la modulation éventuelle, qui prendrait en compte le revenu des agents et/ou leur situation familiale dans un but d'intérêt social.

Dans le cadre des dispositions prévues aux articles L827-7 et L827-8 du Code Général de la Fonction Publique, fixant les compétences des centres de gestion en matière de protection sociale complémentaire, le Centre de Gestion de la Moselle a décidé de mettre en place une convention de participation mutualisée pour le risque « santé ».

☒ Objet de la saisine :

Au regard de ces éléments, la collectivité souhaite rejoindre cette convention et sollicite l'avis du comité technique sur le projet d'instauration d'une participation de l'employeur dans le cadre d'une protection sociale complémentaire :

- > pour le risque Santé,
- > Et selon une convention de participation mutualisée conclue par Centre de Gestion de la Moselle

Valeur définitive de la participation financière :

Le maire propose un montant mensuel de 30 € par agent (temps plein).

NB : La participation est à définir en montant unitaire, et non en pourcentage. La collectivité doit également indiquer l'éventuelle modulation selon la composition familiale ou le revenu des agents. »

Les montants sont fixés pour chaque emploi en équivalent temps complet et dans la limite de la cotisation réellement versée par l'agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la participation de 30 € par mois et par agent à temps plein.

6. Local sapeurs-pompiers.

Le maire et le premier adjoint ont rencontré le 23/09/2022 en mairie le Capitaine Nicolas KREMER, commandant de la 1^{ère} compagnie du Thionvillois du SDIS, en présence de Nicolas SCHILLING, chef du centre de LUTTANGE. Il nous informe que l'analyse technique pour l'extension de la caserne actuelle sera programmée au cours de l'année 2023. Il nous a rappelé l'importance stratégique de LUTTANGE pour son positionnement géographique par rapport à METZ.

Pour que ces travaux puissent être engagés, il est nécessaire de signer une convention avec le SDIS qui fixera notamment la cession du local pour l'euro symbolique et la rétrocession à LUTTANGE, également pour l'euro symbolique, en cas de cessation d'activité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le principe de la convention de cession du local au SDIS,
- Charge le maire d'en informer le SDIS,
- Charge le maire signer ladite convention.

7. Désignation d'un correspondant incendie et secours.

Le décret n°2022-1091 du 29/07/2022 fixe les modalités de création et d'exercice des fonctions de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Marc DANIS correspondant « incendie et secours ».

8. Motion concernant l'augmentation du coût de l'énergie.

Nos communes assument un service public de proximité et de solidarité au service de nos concitoyens dont personne ne peut contester l'immense utilité.

Sauf à creuser les inégalités et à enfoncer nos territoires dans les difficultés, nos collectivités locales ne pourront pas payer les conséquences de la crise actuelle de l'énergie.

En la matière, les élus locaux n'ont jamais tourné le dos à leurs responsabilités. Ils n'ont pas attendu pour investir dans la transition écologique et faire des économies d'énergie.

Mais comment poursuivre nos investissements alors même que nos finances locales sont tellement mises à mal ?

Nous ne demandons pas la charité mais nous rappelons que la capacité de financement en propre des communes a été fortement diminuée du fait de la suppression de la TH. C'est donc bien au gouvernement d'assumer pleinement ses responsabilités.

Pour mémoire, c'est bien du fait de décisions au niveau gouvernemental et européen que nos communes ont été contraintes à des appels d'offres pour acheter le gaz et l'électricité sur les marchés. On mesure bien l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. Cela est d'ailleurs maintenant

reconnu y compris par la Présidente de la Commission Européenne Madame Ursula Von Der Leyen, lorsqu'elle déclare : « la flambée des prix montre clairement les limites du fonctionnement actuel du marché ».

Il semble d'ailleurs se profiler des évolutions en la matière : taxation des super profits, mise à contribution des énergéticiens, découplage du prix du gaz et de l'électricité.

Mais aujourd'hui nos collectivités n'ont pas les moyens d'attendre.

Nous demandons donc au Gouvernement la mise en place d'un bouclier tarifaire sans délai et, à terme, un tarif régulé du gaz et de l'électricité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette motion et l'adresse au Préfet du département de la Moselle à destination du Gouvernement.

9. Mesures d'économie d'énergie.

La commission environnement, ouverte à tout le conseil municipal, s'est réunie le 22/09/2022 avec pour objet les économies d'énergie. Après analyse des consommations énergétiques, les mesures suivantes sont en cours de mise en œuvre :

- Programmation des horloges pour les chauffages des écoles et température réglée à 20°C,
- Remplacer le projecteur éclairant le château,
- Remplacer les éclairages publics non encore équipés de Led,
- Limiter l'utilisation du chauffage au sol de la mairie,
- Surveiller l'utilisation du chauffage de la salle socio,
- Limiter le chauffage du château.

La commission propose également l'arrêt de l'éclairage public de 23h à 5h ainsi que des illuminations de Noël pendant ces mêmes horaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 abstention (Noël RAVAUX) et 13 voix pour, valide l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h, dès la mise en place des horloges le permettant.

10. Nouveau taux du contrat d'assurance statutaire.

Le Centre de Gestion de la Moselle a développé un contrat groupe d'assurance statutaire qui court de janvier 2021 à décembre 2024. Après négociation, l'assureur AXA demande une augmentation des taux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les nouvelles conditions tarifaires, avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire, au nouveau taux de 6.76% (taux précédent 6.04%).

11. Demandes de subvention « micro projet » au département.

Le département de la Moselle donne la possibilité aux communes de moins de 2000 habitants de déposer des demandes de subvention contribuant à l'amélioration du cadre de vie et s'inscrivant dans un objectif durable de transition écologique.

Dans ce cadre, la commune peut déposer deux dossiers, avec par ordre de priorité :

1. L'aménagement d'espaces verts autour des 3 entrées de village, avec le plan de financement ci-dessous.

DEPENSES		RECETTES	
AMENAGEMENT DES ESPACES	4 000 €	SUBVENTION MICRO PROJET (50%)	4 992 €
TOTEMS	5 984 €	AUTOFINANCEMENT	5 391 €
TVA	1 997 €	FCTVA	1 597 €
TOTAL	11 981 €		11 981 €

2. L'installation d'une citerne de récupération des eaux de pluie au pied du château, avec le plan de financement ci-dessous.

DEPENSES		RECETTES	
IMPLANTATION DE LA CITERNE	12 000 €	SUBVENTION MICRO PROJET (50%)	6 000 €
		AUTOFINANCEMENT	6 480 €
TVA	2 400 €	FCTVA	1 920 €
TOTAL	14 400 €		14 400 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Adopte ces 2 projets et l'ordre de priorité,
2. Décide la réalisation,
3. Valide le plan de financement,
4. Charge le maire d'effectuer les demandes de subvention à hauteur de 50% auprès du département de la Moselle

12. Tarifs du périscolaire.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

13. Création d'emploi.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

14. Intégration d'un membre supplémentaire à la Commission Urbanisme - Sécurité

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose et désigne Martial VELVERT en tant que membre supplémentaire.

15. Subvention complémentaire APEEL

L'APEEL sollicite une subvention de 150€ afin de contribuer au financement d'un concert de Noël dans l'église (présence de 2 chorales), qui aura lieu lors du marché de Noël le 11/12/2022, organisé par l'association.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la subvention de 150€ accordée à l'APEEL.

Séance levée à 23h.